

## **Plan de lutte contre la violence et l'intimidation**

---



# **PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET**

## **LA VIOLENCE À L'ÉCOLE**

### **Protocole d'intervention**

**École du Val-de-Grâce d'Eastman**

**Mars 2017**

# Plan de lutte contre la violence et l'intimidation Protocole d'intervention

---

## Introduction

## Table des matières

Aide-mémoire pour comprendre et se comprendre :

*La violence* ..... page 3

*L'intimidation* ..... page 3

*La cyberintimidation* ..... page 4

*Le cyberintimideur* ..... page 4

Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit ..... page 5

Aide-mémoire pour les :

*Élève victime* ..... page 6

*Élève témoin* ..... page 7

Signalement – Quoi faire? / Élèves ..... page 7

Billet de signalement élève ..... page 8

Aide-mémoire pour le personnel de l'école témoin :

*Comment intervenir lors d'une situation de violence ou d'intimidation* ..... page 9

Signalement – Quoi faire? / Personnel de l'école ..... page 10

Stopper la violence en 5 étapes ..... page 11

Fiche de signalement pour le personnel de l'école ..... page 12

Signalement - Suivi – Quoi faire? / Parents d'un élève victime, témoin ou auteur ..... page 14

Aide-mémoire pour les parents d'un élève victime ..... page 16

Aide-mémoire pour les parents d'un élève témoin ..... page 18

Aide-mémoire pour les parents d'un élève auteur de l'agression ..... page 19

Fiche de signalement pour les parents ..... page 21

Rôle de la direction ..... page 23

## Aide-mémoire pour comprendre et se comprendre

### La violence

«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.» art. 13, LIP 2012

### Interprétation de la définition

Définition	Interprétation
« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle,	La personne qui commet une agression manifeste un pouvoir dans un rapport de force et exprime ce pouvoir ou le laisse paraître.
exercée intentionnellement contre une personne,	La personne commet une agression à dessein, elle a un projet et affiche une volonté. Les manifestations de violence peuvent être dirigées envers soi-même ou autrui.
ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer,	Elles peuvent produire des effets traumatisants chez la victime, les témoins et leur entourage. Les effets de la violence peuvent être ressentis comme une agression, une domination, une oppression ou une destruction.
en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »	La violence peut se faire à des degrés divers et peut porter atteinte à l'individu sur les plans physique, social, matériel et psychologique ou le léser dans ses droits et libertés.

### L'intimidation

«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » art.13, Loi sur l'instruction publique.

#### L'intimidation ne doit pas être tolérée et requiert une intervention

L'intimidation se présente dans tous les contextes sociaux, culturels et économiques. Elle est un phénomène complexe et ses origines sont multiples. Comme les autres formes de violence, les comportements d'intimidation ne doivent pas être tolérés et nécessitent que l'on intervienne.

#### L'intimidation n'est pas un conflit

L'intimidation est une agression (rapport de force inégal) et non un conflit. Le terme conflit signifie choc, heurt. Il suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent, d'une divergence entre deux individus, deux groupes, un individu et un groupe qui sont en relation parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent. Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale ne sont pas nécessairement considérées comme de l'intimidation.

## Aide-mémoire pour comprendre et se comprendre

---

### Elle peut se manifester par les comportements suivants :

- Menaces
- Insultes
- Rumeurs
- Usurpation d'identité
- Harcèlement
- Discrimination
- Dénigrement
- Diffamation
- Filature ou exclusion en ligne
- « Flingue », (envoi d'un message incendiaire par cellulaire)
- « Vidéolynchage »
- Messages ou photos préjudiciables
- Incitation au dévoilement de soi ou d'autres personnes

### Le cyberintimidateur :

- peut croire qu'il peut rester inconnu.
- peut prétendre être quelqu'un d'autre.
- peut réagir spontanément sans prendre un temps de réflexion ou de jugement avant de passer à l'acte.
- étant devant un écran, a encore moins de retenue dans ses propos que s'il était face à la victime.

## Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit

Critères	Cas d'intimidation	Cas de conflit
Une intention ou non de faire du tort	L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.
Une personne ou un groupe qui dominant	L'élève qui intimide veut gagner et pour ce faire, il cherche à dominer l'autre. Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux). C'est un rapport de force inégal.	Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité.
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	Il en résulte une victime, puisque l'élève qui a été agressé a été contraint à l'impuissance. L'élève qui intimide sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation). L'élève qui subit l'intimidation se terre dans le silence, s'embrouille, voire assume les torts ou protège parfois l'agresseur. On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter. Il peut aussi être envahi par un sentiment de honte ou de désespoir.	Il n'en résulte aucune victime identifiable, même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes sont libres de donner leur version ou de défendre leur point de vue.
Une répétition des actes	Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.



## Signalement, quoi faire ?

### Élève victime

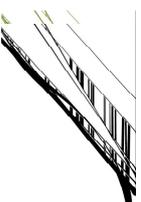
#### Que faire pour que ça s'arrête?

- **N'attends pas que ça devienne pire.** Agis tout de suite et **FAIS UN SIGNALEMENT!**
- **Affirme-toi!** C'est difficile, mais reste calme et fait ce qu'il faut.
- **Reste avec des amis.** Si c'est possible, reste avec des amis sur qui tu peux compter. En groupe, vous risquez moins de vous faire intimider et serez plus en mesure de vous défendre.
- **Fais-toi entendre! Agis!** L'intimidation, c'est sérieux, tu ne dois JAMAIS la tolérer.
  - N'attends pas des jours et des jours. Trouve un adulte en qui tu as confiance (ex. : parent, directeur, enseignant, psychologue, entraîneur, concierge, surveillant) et dis-lui ce qui se passe.
  - Se défendre soi-même, c'est bien, mais parfois ça ne suffit pas.
  - Tu n'es pas un « stool » si tu signales l'intimidation, tu es une personne qui veut se faire respecter.
  - Tu peux toujours t'adresser à la direction de l'école pour signaler l'intimidation.
- **Si jamais tu sens un danger immédiat pour ta sécurité, que tu es victime d'un acte criminel ou qu'on te fait des menaces, n'hésite pas un instant et dis-le à un adulte de confiance (celui-ci t'aidera à signaler la situation à la police en cas de besoin).**

#### On t'intimide sur les médias sociaux, par texto ou par téléphone?

#### Que faire pour que ça s'arrête?

- **Protège-toi.**
  - Garde tes mots de passe secrets et ne remets ton numéro de téléphone ou ton courriel qu'aux personnes en qui tu as confiance.
  - Refuse les demandes « d'amis » ou les invitations qui proviennent d'une source inconnue.
  - Garde un contact avec tes amis en dehors de l'espace virtuel (les jeunes de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'avoir un compte Facebook).
- **Agis.**
  - **ARRÊTE** immédiatement de répondre aux messages d'intimidation.
  - **ÉVITE** d'envoyer un message d'insultes ou de menaces, car il pourrait se retourner contre toi et t'apporter plus d'ennuis.
  - **BLOQUE** les adresses des personnes qui t'intimident. Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de ton adresse courriel ou de ton téléphone, tu peux bloquer des personnes, des adresses ou des numéros.
  - **PARLE** de la situation avec un adulte en qui tu as confiance (ex. : parent, directeur, enseignant, psychologue, entraîneur, concierge, surveillant).
  - **RETRACE** les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation.
  - **SAUVEGARDE** tous les messages d'intimidation que tu reçois, que ce soit par courriel, texto ou messagerie instantanée.
  - **SIGNALE** à un adulte de confiance les menaces ou les situations où tu sens que ta sécurité est sérieusement compromise (celui-ci décidera si vous devez signaler la situation à la police).



# Signalement, quoi faire ?

## Élève témoin

### Que faire si tu es témoin d'intimidation?

Tu as une grande responsabilité si tu es témoin d'intimidation, car tes réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur. Si tu restes sur les lieux comme spectateur, tu fais partie du problème et aggraves la situation.

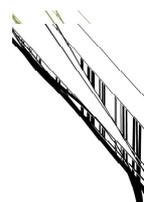
- **Les intimidateurs recherchent ton attention.** Si tu ne fais rien quand une personne en intimide une autre, tu encourages la personne qui intimide, tu lui donnes le goût de continuer. Plutôt que de rester là à regarder et à écouter, agis. Va chercher de l'aide ou parle à la personne qui intimide si tu te sens en sécurité.
- **Tu fais partie de la solution.** Ton rôle est important. Tu ne dois pas rester muet ou encourager la personne qui en intimide une autre, ce serait aggraver le problème.
- **Signaler l'intimidation, ce n'est pas « stooler ».** Un « stool », c'est quelqu'un qui dénonce quelqu'un d'autre pour lui faire du tort. Quand tu signales à un adulte qu'un ami ou une personne dans ton entourage est victime d'intimidation, TU L'AIDES et tu contribues à la protéger.
- **Si tu te sens en sécurité, FAIS-TOI ENTENDRE.** Si tu te sens en sécurité, parle à la personne qui intimide et prends la défense de la victime.
- **Ne garde pas le silence.** Offre ton aide à la victime, affiche ton soutien, invite-la à faire des activités à l'école ou à l'extérieur.
- **N'encourage pas une personne qui en intimide une autre.** Réconforte la personne qui est victime d'intimidation, montre-lui que tu la soutiens, que tu es de son côté, que tu n'es pas d'accord avec ce qui lui arrive.
- **Si tu as peur d'agir directement, tu peux quand même AGIR.** Avertis un adulte en qui tu as confiance (ex. : parent, directeur, enseignant, psychologue, entraîneur, surveillant, concierge).
- **Tu peux en tout temps t'adresser à la direction de l'école pour signaler l'intimidation en remplissant toi-même une fiche de signalement ou en aidant la personne victime à le faire.**

### Que faire si tu es témoin de cyberintimidation?

- **RÉAGIS** quand tu vois des camarades en intimider d'autres.
- **PROTESTE** chaque fois que tu en es témoin. Si tu protestes, tu peux faire en sorte que ça s'arrête.
- **REFUSE** toujours de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message insultant pour quelqu'un.
- **SAUVEGARDE** les messages d'intimidation que tu vois pour les garder comme preuves.
- **RAPPORTE** les incidents à un adulte de confiance quand tu en es témoin.
- **SIGNALE** l'intimidation à un adulte de confiance si elle inclut des menaces que tu juges dangereuses et sérieuses (celui-ci décidera si vous devez signaler la situation à la police).

## Tu vis une situation d'intimidation ou de violence ou tu veux en signaler une...

- Tu peux remplir la fiche de signalement que tu trouveras en annexe...
- Tu vas porter cette fiche à la direction de l'école, le professeur ou dans la **boîte de signalement**.
- Lis l'aide-mémoire pour les élèves ou demande à quelqu'un de te le lire.
- En tout temps, tu peux en parler à un adulte et à tes parents
  
- Tu n'es pas seul! La direction prendra contact avec toi et t'expliquera comment nous t'aiderons.



# Aide-mémoire pour le personnel témoin

## Comment intervenir lors d'une situation de violence ou d'intimidation

---

### TÉMOIN ET VICTIME

**NON À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION**

Type d'intimidation :  physique  verbale  sociale  en lien avec Internet  je ne sais pas  autre

D'après toi, qui est l'agresseur ou l'intimidateur? \_\_\_\_\_

D'après toi, qui est la victime? \_\_\_\_\_

Ce genre d'incident s'est-il déjà produit?  NON  OUI (combien de fois? \_\_\_\_\_)  Je ne sais pas

As-tu posé un geste pour arrêter la situation?  NON  OUI

Ton nom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

*Nous communiquerons bientôt avec toi de manière confidentielle pour obtenir plus d'informations.*

### TÉMOIN ET VICTIME

**NON À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION**

Type d'intimidation :  physique  verbale  sociale  en lien avec Internet  je ne sais pas  autre

D'après toi, qui est l'agresseur ou l'intimidateur? \_\_\_\_\_

D'après toi, qui est la victime? \_\_\_\_\_

Ce genre d'incident s'est-il déjà produit?  NON  OUI (combien de fois? \_\_\_\_\_)  Je ne sais pas

As-tu posé un geste pour arrêter la situation?  NON  OUI

Ton nom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

*Nous communiquerons bientôt avec toi de manière confidentielle pour obtenir plus d'informations.*



# Aide-mémoire pour le personnel témoin

## Comment intervenir lors d'une situation de violence ou d'intimidation

---

### 1. Mettre fin à la violence

- Exiger l'arrêt du comportement en personnalisant l'intervention. Ex : «Christian, ce comportement n'est pas accepté dans notre école et je te demande d'arrêter immédiatement».

**S'assurer que les élèves témoins, s'il y en a, prennent acte de l'intervention. Qu'ils soient ou non impliqués dans l'incident, il est important qu'ils comprennent que tous les élèves sont protégés et en sécurité dans notre école.**

### 2. Nommer le comportement

- Mettre un nom sur le type de violence observée. Ex. : « Ton commentaire constitue une forme de violence verbale ou à caractère discriminatoire».
- S'appuyer sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école. Ex. : « Dans notre école, nous refusons les comportements haineux ou désobligeants».
- Nommer l'impact possible d'un tel acte de violence sur les individus. Ex. : « Ce genre de propos peut blesser».

**S'assurer de dénoncer le comportement et non pas l'élève qui a commis l'acte de violence (ex : Tu as ta place comme élève ici, mais ce genre de propos est inacceptable). Éviter de parler de l'élève victime comme s'il s'agissait d'une personne sans défense et ne pas laisser entendre qu'il fait partie d'un groupe identifiable (ex. : en cas de discrimination).**

### 3. Orienter vers les comportements attendus

- Demander un changement de comportement à l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation. Ex. : «Dans notre école, nous respectons les gens. C'est un comportement attendu de la part de tous les adultes et de tous les élèves.»
- S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation et l'informer qu'un adulte communiquera avec lui pour vérifier que la situation ne s'est pas répétée.
- Demander aux témoins de quitter les lieux et de retourner à leur activité.
- Selon la situation, informer l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation qu'il y aura un suivi pour son comportement à un autre moment et dans un autre lieu. Ex. : « Ce n'est ni le moment ni l'endroit, mais je vais m'assurer qu'il y ait un suivi à ce qui vient de se passer.»
- Lui demander de quitter les lieux.

### 4. Vérification sommaire auprès de l'élève ciblé

- S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation pour évaluer sommairement la situation et prendre les informations nécessaires pour remplir la fiche de signalement. Lui rappeler qu'il a le droit à la sécurité. Ex. : «Tout le monde doit pouvoir se sentir en sécurité à l'école».
- L'informer qu'un adulte assurera un suivi auprès de lui. Ex. : «Ça ressemble à une situation d'intimidation, je vais te référer à...»
- Assurer sa sécurité Ex. : «Est-ce que tu penses que ça va aller pour le reste de la journée? Veux-tu qu'on contacte un ami ou tes parents? Veux-tu rencontrer un intervenant pour trouver des moyens de te sentir en sécurité?»
- L'inviter à venir vous revoir ou à utiliser les mécanismes de signalement prévus par l'école si la situation se répète.

**Si vous jugez que la sécurité de l'élève est menacée ou s'il a été victime d'un acte criminel, le policier attiré à votre école doit en être informé ainsi que la direction (mettre les coordonnées du policier).**

### 5. Transmettre

- Signaler la situation en remplissant la fiche prévue à cet effet.
- Remettre la fiche à la direction.



# Signalement – Quoi faire?

---

## PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Vous êtes témoin d'une situation d'intimidation ... **Quoi faire ?**

- AGISSEZ :**
- Stoppez la violence en 5 étapes
  - Utilisez l'aide-mémoire pour le personnel de l'école témoin.

Remplissez la fiche de signalement et remettez-la à la direction.

### La direction communiquera avec vous pour :

- Vous informer que le signalement a bien été reçu et qu'un suivi sera fait.
- Vous informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement (ex. : les personnes qui ont été contactées, s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation, la réponse et la collaboration des parents...).
- Vérifier si la compréhension de la situation correspond à ce que vous aviez observé.
- Vous informer des actions qui ont été entreprises ou qui sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins ainsi que le soutien prévu pour la personne victime.
- Discuter des actions à venir et de votre rôle pour la suite des choses s'il y a lieu.
- Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.

# Stopper la violence en 5 étapes



ça Vaut le C♥up  
d'agir ensemble !!!



**Arrêter le comportement observé**



**Nommer le type de violence observé**



**S'appuyer sur la position de notre école :**  
**« Nous n'acceptons pas les comportements irrespectueux et blessants »**



**Exiger un changement de comportement et nommer qu'il y aura des mesures appliquées si la situation le nécessite. (inviter la victime à dénoncer)**



**Vérifier la situation auprès de l'élève victime et transmettre l'information en remplissant la fiche de signalement et en la remettant à la direction**



**On parle d'intimidation lorsqu'il y a :**

1. Intention ou non de faire du tort
2. Une inégalité de pouvoir
3. Des sentiments de détresse de la part de la victime
4. Répétition des gestes ou paroles sur une certaine période



## Fiche de signalement – Violence ou intimidation

### Violence verbale

Insultes  Surnoms  Plaisanteries blessantes  Humiliation  Menace

### Violence sociale

Exclusion  Rejet  Rumeur  Mépris

### Violence Physique

Pousser  Bousculer  Frapper  Enfermer  Voler  Briser

Autre  \_\_\_\_\_

### Moment

Matin  Récréation  Midi  Après-midi  Autobus

Description de l'évènement (aussi inscrire les élèves témoins et le lieu)

---

---

---

---

Signature des parents : \_\_\_\_\_

Section réservée (direction)

Vérification : \_\_\_\_\_

---

---

Décision : \_\_\_\_\_

---

Communication par \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_



## Fiche de signalement – Violence ou intimidation

### Violence verbale

Insultes  Surnoms  Plaisanteries blessantes  Humiliation  Menace

### Violence sociale

Exclusion  Rejet  Rumeur  Mépris

### Violence Physique

Pousser  Bousculer  Frapper  Enfermer  Voler  Briser

Autre  \_\_\_\_\_

### Moment

Matin  Récréation  Midi  Après-midi  Autobus

Description de l'évènement (aussi inscrire les élèves témoins et le lieu)

---

---

---

---

Signature des parents : \_\_\_\_\_

Section réservée (direction)

Vérification : \_\_\_\_\_

---

---

Décision : \_\_\_\_\_

---

Communication par \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_

Billet d'information au titulaire et aux parents

- Agir mineur
- Agir majeur

1<sup>er</sup>  2<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  5<sup>e</sup> manquement

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**L'élève ne respecte pas le ou les règlements suivants :**

1. Je circule calmement et en silence.

- ne suit pas les consignes de déplacements
  - parle
  - s'amuse
  - bouscule
  - perd son temps
- Autres : \_\_\_\_\_

2. Je respecte les autres en paroles et en gestes.

- crie
  - sacre
  - pousse
  - frappe
  - se tiraille
  - lance
- Impolitesse :  envers un adulte  envers un élève
- langage inapproprié Autres : \_\_\_\_\_

3. Je respecte les consignes des adultes en autorité dans l'école.

- défie l'autorité
  - comportement inacceptable
- Autres : \_\_\_\_\_

4. Je respecte le matériel et mon environnement.

- vandalisme
  - bris
  - perte
- Autres : \_\_\_\_\_

5. Je me présente à l'école avec les objets requis et les vêtements appropriés.

- objets interdits
  - vêtements inappropriés
- Autres : \_\_\_\_\_

6. Violence et/ou intimidation. (remplir également la fiche au verso)

Réparation : \_\_\_\_\_

Conséquence : \_\_\_\_\_

Commentaire : \_\_\_\_\_

Nom de l'adulte témoin : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de la direction : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Billet d'information au titulaire et aux parents

1<sup>er</sup>  2<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  5<sup>e</sup> manquement

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**L'élève ne respecte pas le ou les règlements suivants :**

1. Je circule calmement et en silence.

- ne suit pas les consignes de déplacements
  - parle
  - s'amuse
  - bouscule
- Autres : \_\_\_\_\_

2. Je respecte les autres en paroles et en gestes.

- crie
  - sacre
  - pousse
  - frappe
  - se tiraille
  - lance
- Impolitesse :  envers un adulte  envers un élève
- langage inapproprié Autres : \_\_\_\_\_

3. Je respecte les consignes des adultes en autorité dans l'école.

- défie l'autorité
  - comportement inacceptable
- Autres : \_\_\_\_\_

4. Je respecte le matériel et mon environnement.

- vandalisme
  - bris
  - perte
- Autres : \_\_\_\_\_

5. Je me présente à l'école avec les objets requis et les vêtements appropriés.

- objets interdits
  - vêtements inappropriés
- Autres : \_\_\_\_\_

6. Violence et/ou intimidation. (remplir également la fiche au verso)

Réparation : \_\_\_\_\_

Conséquence : \_\_\_\_\_

Commentaire : \_\_\_\_\_

Nom de l'adulte témoin : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de la direction : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

# PARENTS D'UN ÉLÈVE VICTIME - TÉMOIN - AUTEUR

**Votre enfant vous dit qu'il vit une situation d'intimidation ou de violence ou vous avez des doutes...**

**Votre enfant vous dit qu'il a été témoin d'une situation d'intimidation ou de violence...**

**Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation à d'autres ou il vous en parle...**

## Quoi faire ?

Prendre connaissance de l'aide-mémoire pour les parents qui vous concerne.

Aider votre enfant à signaler la situation :

- Remplir une fiche de signalement
- Écrire un courriel à la direction: [marie.claude.farrell@csdessommets.qc.ca](mailto:marie.claude.farrell@csdessommets.qc.ca)

Remplir vous-même une fiche de signalement et la remettre à la direction.

Contactez la direction au numéro de téléphone suivant : 450-297-2190 poste 6 et lui expliquer la situation.

**Si vous avez fait un signalement à la direction, vous pouvez vous attendre à ce qu'elle communique avec vous pour :**

- Vous informer que le signalement a bien été reçu et qu'un suivi sera fait.
- Vous informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement (ex. : les personnes concernées qui ont été rejointes, s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation).
- Vérifier si votre compréhension de la situation correspond à ce qu'elle a évalué.
- Vous informer que des actions ont été entreprises ou sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins, ainsi que le soutien prévu pour votre enfant, s'il y a lieu.
- Discuter des actions à venir et de votre rôle pour la suite des choses s'il y a lieu.
- Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.

**Si un signalement a été fait à la direction concernant votre enfant qui pourrait être victime, témoin ou auteur, vous pouvez vous attendre à ce que la direction communique avec vous pour:**

- Vous informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits (quoi, quand, comment et avec qui).
- Vous informer des interventions faites.
- Demander votre implication dans la recherche de solutions concernant votre enfant.
- Discuter des actions à venir concernant votre enfant et vérifier si vous avez besoin de soutien ou d'aide en lien avec les méthodes éducatives.
- Vous expliquer le soutien que votre enfant peut recevoir.
- Établir des modalités de communication éventuelles.
- Vérifier si d'autres services externes sont impliqués auprès de votre enfant et si une collaboration est possible entre l'école, ces services et vous.
- Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.

**De plus, si votre enfant est l'auteur de l'acte d'intimidation, vous pouvez vous attendre à ce que la direction communique avec vous pour :**

- Vous expliquer les sanctions qui seront applicables dans la situation de votre enfant.
- S'assurer que vous comprenez la gravité de l'acte de violence ou d'intimidation que votre enfant a posé.
- Demander votre implication dans la recherche de solutions concernant votre enfant.
- Vérifier si vous avez l'aide nécessaire pour que la situation se règle et ne se reproduise plus (vous référer à des partenaires externes s'il y a lieu).
- Vous convoquer à une rencontre à l'école au besoin.

Si vous n'êtes pas satisfaits de la manière dont la situation a été traitée, vous pouvez vous adresser à la personne responsable du traitement des plaintes et au protecteur de l'élève à la Commission scolaire des Sommets.

# Aide-mémoire pour les parents d'un élève victime

---

## Comment reconnaître les signes lorsque votre enfant se fait intimider?

Une victime d'intimidation ne présentera pas nécessairement de blessures physiques. Pour pouvoir agir, vous devez rester attentif et à l'écoute de votre enfant afin de reconnaître les signes d'intimidation.

- Votre enfant présente-t-il des symptômes d'anxiété et de dépression (il semble triste, malheureux, fuyant, facilement irritable, désespéré, etc.)?
- Est-ce qu'il a soudainement perdu de l'intérêt pour des activités qu'il aimait?
- Son estime personnelle est-elle faible (il ne se trouve pas bon à l'école, il se compare aux autres et les trouve meilleurs que lui)?
- Est-ce qu'il a peur d'aller à certains endroits comme l'école, le centre commercial ou le terrain de jeu?
- A-t-il cessé brusquement d'aller sur Internet?
- Ses résultats scolaires ont-ils chuté sans explication?
- Est-ce qu'il vous dit souvent qu'il se sent malade, qu'il n'a pas envie d'aller à l'école?
- A-t-il des pensées suicidaires, des envies de fuir ou de décrocher?

*Ces signes peuvent également se retrouver chez des élèves victimes d'autres formes de violence, par exemple l'homophobie ou la discrimination raciale.*

## Comme parent, vous devez agir.

Si vous apprenez que votre enfant est victime d'intimidation :

- Restez calme, votre enfant a besoin de réconfort.
- Prenez le temps de l'écouter.
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail (vous pouvez prendre des notes).
- Ne le blâmez pas.
- Rassurez-le en lui indiquant que vous l'accompagnez dans cette situation.

## Comment devez-vous intervenir auprès de votre enfant?

- Parlez à son enseignant, à la direction ou au personnel de l'école, à son entraîneur ou à tout intervenant ou personne qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler. Agissez tout de suite.
- Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire, qu'il faut du courage pour y arriver et que le signalement demeurera confidentiel.
- Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution.
- Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.
- Encouragez-le, si c'est possible, à rester avec des amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider et sera plus en mesure de se défendre.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation lorsque c'est possible.
- Demeurez attentif au comportement de votre enfant et, après quelques jours, communiquez à nouveau avec les intervenants que vous avez contactés pour vous aider.
- Si la situation nuit au fonctionnement quotidien de votre enfant, demandez une rencontre avec la direction de l'école afin de lui faire part de la situation.
- N'attendez pas que la situation dégénère, que ça devienne pire.

***En tout temps, vous pouvez communiquer avec la direction de l'école pour signaler un événement, que votre enfant soit impliqué ou non.***

## Prenez des mesures pour protéger votre enfant de la cyberintimidation.

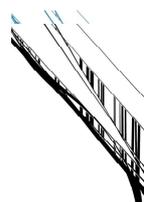
Avec l'augmentation de l'usage du téléphone cellulaire et la facilité d'accès à Internet, bien souvent, l'intimidation a lieu dans l'espace virtuel. Vous devez quand même agir pour aider à enrayer la situation.

- Encouragez votre enfant à rester en contact avec ses amis en dehors de l'espace virtuel.
- Surveillez du mieux que vous le pouvez ses actions sur Internet.
- Mettez l'ordinateur dans un endroit passant (dans le salon plutôt que dans sa chambre).
- Vérifiez s'il a peur d'aller sur Internet ou s'il cesse brusquement d'y aller.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation tels que les sites de clavardage (« chat »), les jeux en ligne, etc.
- Souvenez-vous que les enfants de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'aller sur Facebook.

## Si vous constatez que votre enfant est victime de cyberintimidation, dites-lui :

- **D'ARRÊTER** immédiatement ses réponses aux messages d'intimidation. La personne qui l'intimide n'attend que ça.
- **D'ÉVITER** d'envoyer un message d'insultes ou de menaces, car il pourrait se retourner contre lui et lui apporter plus d'ennuis.
- **DE BLOQUER** les adresses des personnes qui t'intimident. Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de son adresse courriel ou de son téléphone, il est possible de bloquer des personnes, des adresses ou des numéros.
- **DE PARLER** de la situation avec un adulte en qui il a confiance à l'école (ex. : direction, enseignant, psychologue, entraîneur, concierge, surveillant).
- **DE RETRACER** les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation.
- **DE SAUVEGARDER** tous les messages d'intimidation qu'il reçoit, que ce soit par courriel, texto, messagerie instantanée.

*Si vous jugez que la sécurité de votre enfant est menacée ou qu'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, menaces, extorsion, etc.), n'hésitez pas et contactez la police. C'est un recours qui vous appartient, peu importe les interventions de l'école pour contrer l'intimidation.*



# Aide-mémoire pour les parents d'un élève témoin

---

## Votre enfant est-il témoin d'intimidation?

S'il se confie pour vous le signaler, il est important de lui dire qu'il a un **grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider les victimes.**

## Vous avez aussi un rôle à jouer

Écoutez attentivement votre enfant et conseillez-le sur les comportements à adopter :

- Expliquez-lui que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire. Sans auditoire, ils ont moins de pouvoir.
- Dites-lui qu'il a un rôle important à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur.
- Indiquez-lui qu'il peut intervenir directement s'il sent que sa sécurité n'est pas menacée ou qu'il doit aller chercher un adulte qui pourra intervenir dans le cas contraire.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation. Faites-lui comprendre qu'en la signalant, il vient en aide à quelqu'un d'autre et qu'il n'est pas un « stool ».
- Proposez-lui d'avertir un adulte de l'école en qui il a confiance (ex. : enseignant, direction, psychologue, entraîneur, surveillant, concierge, etc.).
- Rappelez-lui qu'il peut toujours s'adresser à la direction de l'école pour signaler l'intimidation.

## S'il est témoin de cyberintimidation

Conseillez-le sur les comportements à adopter quand il est témoin de cyberintimidation :

- Dites-lui d'ignorer l'agresseur et d'éviter tout contact avec lui.
- Conseillez-lui de réagir, s'il est à l'aise, en protestant face aux propos intimidants.
- Dites-lui de toujours refuser de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message blessant pour quelqu'un.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer les actes d'intimidation dont il est témoin, même s'ils lui paraissent anodins ou qu'ils ne le touchent pas directement.

***En tout temps, un parent peut contacter la direction de l'école pour signaler un événement, que son enfant soit impliqué ou non.***

# Aide-mémoire pour les parents d'un élève auteur de l'agression

## Reconnaître les signes qu'un enfant pose des gestes d'intimidation

Un comportement d'intimidation peut se manifester chez des jeunes provenant de tous les milieux, de tous les âges. Garçons et filles peuvent se livrer à des actes d'intimidation. Il est important de reconnaître les signes si vous voulez agir. Un enfant peut également passer du rôle de victime à celui d'agresseur.

## Reconnaître les signes d'un intimidateur

- Ils ont un grand besoin de dominer.
- Ils manquent d'habiletés interpersonnelles.
- Ils croient que l'agressivité est une bonne façon de régler un conflit.
- Ils vont percevoir de l'hostilité là où il n'y en a pas.
- Ils éprouvent peu de remords et ont de la difficulté à faire preuve de compassion.
- Ils donnent souvent une fausse image d'assurance et de confiance en soi.

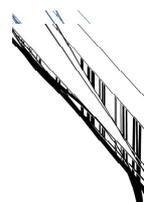
## Soyez à l'écoute des personnes qui vous signaleront que votre enfant fait de l'intimidation, qu'il s'agisse du personnel de l'école, d'un entraîneur, d'un parent ou d'un autre jeune.

- Discutez des moyens à prendre pour vous aider et aider votre enfant avec des intervenants qui sont au courant de la situation.
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes d'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).
- Contactez la direction de l'école pour signaler l'intimidation et recevoir le soutien adéquat pour votre enfant.
- N'hésitez pas à demander de l'aide de spécialistes pour vous aider dans cette situation (CSSS, psychologue, etc.).

## Vous devez agir pour aider votre enfant à cesser l'intimidation

Si vous apprenez que votre enfant fait de l'intimidation, vous devez lui démontrer qu'il peut compter sur votre soutien tout en lui faisant comprendre la gravité de ses actes :

- Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.
- Faites-lui comprendre que vous prenez la situation très au sérieux.
- Expliquez-lui la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles.
- Imposez-lui une conséquence que vous jugez adaptée à la situation.
- Collaborez avec le personnel de l'école afin de régler rapidement la situation.
- Offrez-lui l'aide dont il a besoin.
- Voyez avec lui comment il peut exprimer ses sentiments sans faire de tort aux autres.
- Discutez avec lui de tout exemple d'intimidation qu'il voit à la télévision, dans un film, un jeu vidéo, etc.
- Rappelez-lui qu'il est important de respecter les personnes malgré leurs différences (ex. : orientation sexuelle, race, force physique).
- Passez plus de temps avec lui et supervisez ses activités.
- Cherchez à savoir qui sont ses amis et comment ils passent leurs temps libres.
- Prenez rendez-vous avec la direction de l'école au besoin.



## Agissez pour stopper la cyberintimidation

Si vous apprenez que votre enfant fait de la cyberintimidation :

- Faites-lui comprendre que l'espace virtuel est un espace public et que ce qu'on y trouve est accessible à tous.
- Supervisez ses activités en ligne et encouragez-le à faire des interactions positives.
- Mettez l'ordinateur dans un endroit passant (dans le salon plutôt que dans sa chambre).
- Imposez-lui une conséquence que vous jugez adaptée à la situation.
- Souvenez-vous que les enfants de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'aller sur Facebook.
- Apprenez-lui à respecter les autres dans l'espace virtuel.
- Rappelez-lui l'importance de garder les mêmes valeurs que dans le monde réel, de ne jamais écrire quelque chose qu'il ne dirait pas à une autre personne face à face.
- Expliquez-lui que colporter des rumeurs, divulguer des renseignements personnels et diffuser des photos ou des vidéos sans avoir obtenu l'autorisation de l'autre personne est interdit et peut être tout aussi blessant que de la violence physique.
- Dites-lui qu'il est important de respecter la vie privée des autres, qu'il ne faut pas accéder à leurs fichiers informatiques ou à leur baladeur, téléphone cellulaire, etc.
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes de cyberintimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).

***En tout temps, un parent peut contacter la direction de l'école pour signaler un événement, que son enfant soit impliqué ou non.***



# Fiche de signalement

## PARENTS

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Date de l'événement : \_\_\_\_\_

Heure : \_\_\_\_\_

Nom de la personne qui signale l'événement : \_\_\_\_\_

Féminin  Masculin

Numéro de téléphone pour vous joindre : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

### Victime présumée

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Féminin  Masculin

Groupe/classe : \_\_\_\_\_

Blessures physiques :

aucune  légère

sévère

### Auteur présumé de l'agression

Nom, prénom de l'élève qui a agressé : \_\_\_\_\_

Féminin  Masculin

Niveau, groupe/classe : \_\_\_\_\_

Nom, prénom de(s) l'élève(s) complice(s), s'il y a lieu : \_\_\_\_\_

### Témoin(s)

Nom, prénoms des témoins : \_\_\_\_\_

### Nature de l'acte posé

#### Atteinte à l'intégrité physique

Agresser physiquement à mains nues (bagarre, coup de poing, etc.)

Vol, extorsion, menaces (taxage)

Agresser physiquement avec une arme à feu, arme blanche, bâton, chaîne, etc.

Autre (spécifiez) : \_\_\_\_\_

#### Atteinte morale ou psychologique

Humilier

Ridiculiser, rabaisser

Harceler, traquer

Dénigrer, se moquer

Insulter, injurier

Faire du chantage

Autre (spécifiez) : \_\_\_\_\_

#### Atteinte à la sécurité

Menacer globalement les personnes de l'école

Porter une arme à feu, arme blanche, etc.

Être l'auteur d'une fausse alarme (bombe, incendie)

Autre (spécifiez) : \_\_\_\_\_

### Atteinte à la vie sociale

- Exclure, isoler, ignorer
- Répandre des rumeurs, commérer
- Briser une réputation ou y nuire
- Autre (spécifiez) : \_\_\_\_\_

### Atteinte à la vie privée

- Filmer, photographier quelqu'un à son insu et l'afficher ou le diffuser
- Afficher, envoyer un message, une photo ou une vidéo préjudiciable

### Discriminer sur la base

- ethnoculturelle
- de l'orientation sexuelle
- du sexe
- du handicap
- du poids
- de la grandeur
- de l'hygiène
- d'une maladie

### Atteinte à la propriété

- Endommager volontairement les biens personnels ou collectifs (graffitis, tags, etc.)
- Autre (spécifiez) : \_\_\_\_\_

### Lieux

- Lieux d'étude (salle de cours, laboratoire, gymnase, salle d'étude, bibliothèque, etc.)
- Lieux communs (toilette, cantine, cours de récréation, etc.)
- Lieux de transition (couloirs, escalier/ascenseur, vestiaires ou casiers, etc.)
- Abords immédiats de l'école (stationnement, rues, ruelles, parcs, etc.)
- Par des techniques d'information (courriel, message texte, téléphone cellulaire, médias sociaux)
- Trajet entre l'école et le domicile
- Locaux des services de garde, s'il y a lieu
- Aires d'attente du transport scolaire, s'il y a lieu
- Véhicules scolaires, s'il y a lieu
- Autre (spécifiez) : \_\_\_\_\_

### Autres renseignements

- Fréquence de l'acte :**  Acte isolé     Acte répétitif    **Contexte :**  Acte posé seul     Acte posé en groupe
- Déséquilibre des pouvoirs :     OUI     NON
- Sentiment de détresse de la victime :     OUI     NON

### Commentaires :

### Actions prises par le parent :

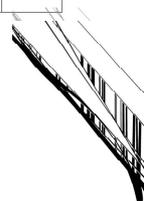
Fiche remplie par : \_\_\_\_\_  
Nom de la personne à qui cette fiche est transmise : \_\_\_\_\_

Date de transmission : \_\_\_\_\_

# Rôle de la direction

La direction est responsable en tout temps du suivi de la situation. Elle peut mandater une personne responsable d'assurer la coordination des actions du protocole d'intervention qui sont mises en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée. Elle peut également donner des mandats clairs à des membres de son équipe en mettant ainsi à profit l'expertise de chacun et donc augmenter l'efficacité de l'intervention.

Actions à mettre en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée	Date	Initiale	
1. Indiquer à la personne qui signale l'événement qu'un suivi sera fait.			<input type="checkbox"/>
2. Prendre connaissance du signalement et évaluer rapidement l'événement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer en toute confidentialité avec la personne (adulte ou jeune témoin, parent, jeune victime, etc.) qui signale pour recueillir ses informations.</li> <li>• Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, menaces, extorsion, etc.), contacter la police.</li> <li>• Sinon, s'entretenir individuellement avec les élèves impliqués, victimes, témoins et auteurs d'agressions.</li> <li>• Poser des questions ouvertes notamment sur la nature du comportement, le moment, l'endroit, les personnes impliquées, le contexte, les impacts de l'incident (physiques, psychologiques, matériels...).</li> <li>• Évaluer la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité et la légalité du comportement.</li> <li>• Assurer la sécurité de la personne victime si nécessaire et mettre en place des mesures de protection.</li> <li>• Recueillir des renseignements complémentaires auprès des adultes qui connaissent bien les élèves sur leurs attitudes et comportements ou en consultant leur dossier d'aide particulière, s'il y a lieu.</li> </ul>			<input type="checkbox"/>
3. Lors de la rencontre avec la victime, lui offrir le soutien et l'accompagnement nécessaires selon le contexte : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer sa capacité à réagir devant la situation signalée;</li> <li>• S'informer de la fréquence des gestes posés par le présumé auteur de l'agression;</li> <li>• Lui demander comment elle se sent;</li> <li>• Assurer sa sécurité si nécessaire;</li> <li>• L'informer que vous allez la revoir rapidement pour vérifier si la situation s'est reproduite ou s'est résorbée.</li> </ul>			<input type="checkbox"/>
4. Intervenir auprès de la ou des personnes qui intimident : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exiger qu'il(s) cesse(nt) l'intimidation;</li> <li>• Leur rappeler les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école;</li> <li>• Vérifier si elles comprennent que leur comportement est inacceptable;</li> <li>• Leur rappeler le comportement attendu;</li> <li>• Les responsabiliser face à leur comportement;</li> <li>• Appliquer des sanctions, incluant au besoin des mesures de remédiation et de réparation.</li> <li>• Mettre en place des mesures de soutien ou de suivi s'il y a lieu.</li> </ul>			<input type="checkbox"/>



Actions à mettre en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée	Date	Initiale	
5. Rencontrer les témoins (élèves et adultes) et leur offrir soutien et accompagnement, selon la situation. Définir des stratégies pour intervenir auprès d'eux si nécessaire.			<input type="checkbox"/>
6. Si un doute persiste sur la nature de l'événement, demander une évaluation plus approfondie par un des professionnels qualifiés dans l'établissement.			
7. Informer les parents de la situation et demander leur implication et leur engagement dans la recherche de solutions (voir p.19 et 20 « signalement – suivi »). <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parents des élèves qui sont victimes</li> <li>• Parents des élèves qui intimident</li> <li>• Parents des élèves qui sont témoins, si nécessaire</li> </ul>			<input type="checkbox"/>
8. Dans la recherche de solutions, demander également l'implication des membres du personnel et des partenaires qui sont concernés par les élèves impliqués.			<input type="checkbox"/>
9. Informer les adultes (membres du personnel, parents, partenaires) et les élèves concernés, de l'évolution du dossier. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement (ex. : les personnes concernées qui ont été rejointes, la compréhension de la situation, s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation).</li> <li>• Vérifier si leur compréhension de la situation correspond à votre évaluation.</li> <li>• Les informer des actions qui ont été entreprises ou qui sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins ainsi que le soutien prévu pour les élèves impliqués.</li> <li>• Discuter du rôle qu'ils auront pour la suite.</li> <li>• Convenir du moment de la prochaine communication, s'il y a lieu.</li> </ul>			<input type="checkbox"/>
10. Mettre en place au besoin un plan d'intervention pour les élèves, victimes et agresseurs concernés par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation.			<input type="checkbox"/>
11. Si nécessaire, avoir recours aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté (psychologue, psychoéducateur, travailleur social...) pour les élèves concernés (victimes, agresseurs et témoins) par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation (CSSS, service de police, centre jeunesse...).			<input type="checkbox"/>
12. Consigner l'acte d'intimidation dans le but, notamment, d'assurer le suivi approprié auprès des personnes impliquées (dans le respect de la protection des renseignements personnels). <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de signalement;</li> <li>• Dates des rencontres et communications;</li> <li>• Renseignements complémentaires concernant les élèves impliqués;</li> <li>• Faire parvenir la fiche de signalement au directeur général lors d'une suspension;</li> <li>• Faire parvenir la fiche de transmission des plaintes au directeur général, s'il y a lieu.</li> </ul>			<input type="checkbox"/>